



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2026

<u>Date de la convocation :</u> 17 mars 2026	L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt-et-un mars à dix heures trente minutes,
<u>Date d'affichage :</u> 17 mars 2026	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice : 15</b> <b>Présents : 14</b> <b>Votants : 15</b>	<u>Étaient présents :</u> <i>Karine KAUFFMANN, Eric LAURENT, Aurélia AUMONIER, Aurélie MEYER, Anne-Laure QUETTIER-BELLENGER, Bernard JUERY, Philippe MARTINET, Apolline SCHRECK, Angéline MOYET, Eric CHANTOT, Lancelot MIRA, Gaël DELIENS-MADRE, Jean-Michel JAMET, Laurence LELARGE, conseillers municipaux</i>
	<u>Étaient absents :</u> <i>Cécile CURIEL (pouvoir donné à Angéline MOYET)</i>
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Lancelot MIRA

Délibération N° 2026-01

### I - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance est ouverte par le maire sortant, Mme KAUFFMANN, qui donne lecture  
des résultats constatés aux procès-verbaux des élections :

Inscrits : 1072

Votants : 702

Exprimés : 693

Résultats :

- Mme Karine KAUFFMANN (Liste « Passionnément Médan ») : 457 voix, 13 sièges  
obtenus.
- Mme Laurence LELARGE (Liste « Médan, un souffle nouveau ») : 236 voix, 2 sièges  
obtenus.

Mme KAUFFMANN procède ensuite à l'appel nominatif des conseillers municipaux  
nouvellement élus :

► Pour la liste « Passionnément Médan » (13 sièges)

\* Mme KAUFFMANN Karine, M. JUERY Bernard, Mme SCHRECK Apolline, M.  
LAURENT Eric, Mme Aurélia AUMONIER, M. DESLIENS-MADRE Gaël, Mme  
MOYET Angelina, M. MARTINET Philippe, Mme MEYER Aurélie, M. MIRA Lancelot,  
Mme CURIEL Cécile, M. CHANTOT Éric, Mme QUETTIER-BELLENGER Anne-Laure.

► Pour la liste « Médan, un souffle nouveau » (2 sièges)

### Mairie de Médan



\* Mme LELARGE Laurence, M. JAMET Jean-Michel.

Mme KAUFFMANN déclare les nouveaux conseillers municipaux installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales Mme KAUFFMANN appelle ensuite le doyen d'âge de tous les membres du Conseil municipal, lequel va présider les opérations de vote pour l'élection du nouveau maire. Mme KAUFFMANN échange sa place avec le doyen d'âge.

Le doyen d'âge vérifie que le quorum est atteint.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance, M. MIRA dont la fonction est remplie par le plus jeune des conseillers municipaux.

Il est procédé à l'approbation du compte-rendu de la séance précédente du 16 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025 est approuvé à la majorité (2 abstentions : M. LAURENT et M. JAMET).

M. JAMET Jean-Michel, doyen d'âge, invite les membres du conseil municipal à procéder à l'élection du Maire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Médan, le 23 mars 2026  
Le Maire,  
Karine KAUFFMANN

Rendu exécutoire par :  
Dépôt en Sous-Préfecture le : 23/03/2026  
Et par publication le : 23/03/2026

## Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye • Canton de Boissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 75 23 61  
Email : [communedemedan.accueil@orange.fr](mailto:communedemedan.accueil@orange.fr) - N° SIRET 217 803 840 000 16

